

# Cantine Scolaire

## Conditions d'inscription

Année 2015 / 2016

### Règles de vie à respecter :

La restauration scolaire est un service municipal mis à la disposition des familles.  
Les enfants qui ne se comporteraient pas de façon correcte et polie s'exposeraient à en être exclus.

### Fiche de renseignements :

Chaque année scolaire, une fiche de renseignements est remplie pour chaque enfant.

Un numéro de téléphone est obligatoirement fourni par les parents pour être contactés durant les horaires de restauration scolaire en cas de maladie ou d'accident de l'enfant. Tout changement de numéro de téléphone professionnel ou personnel, tout changement d'adresse ou tout autre renseignement sur la santé de l'enfant qui surviendrait en cours d'année, doit être signalé à la Mairie.

### Inscriptions à la restauration scolaire :

#### Document à fournir :

- Fiche de renseignement dument remplie.
- Livret de famille
- Attestation d'assurance
- En cas de séparation des parents, la photocopie du jugement ou l'ordonnance du juge des affaires familiales.
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus
- Les conditions d'inscription
- Le règlement de la cantine scolaire

Les élèves de maternelle sont acceptés à partir de 3 ans à condition qu'ils soient autonomes.

Une feuille d'inscription par mois est à retirer soit à la Mairie soit à l'école et à déposer impérativement à la Mairie accompagnée du montant correspondant avant midi le mardi terminant la quinzaine pour le mois suivant.

### Repas et repas occasionnel :

Pour les enfants qui prennent un repas, pour être inscrit, il faudra obligatoirement se présenter au secrétariat de la Mairie le Mardi avant 10 h 00 pour le repas Jeudi et/ ou le vendredi de la semaine en cours et le Jeudi avant 10 h 00 pour le repas du Lundi et/ou du Mardi suivant.

Aucun repas ne sera pris en compte par communication téléphonique, la personne responsable doit impérativement se présenter au secrétariat de Mairie

Pour les enfants qui prennent occasionnellement un repas, même règle d'application.

### Annulation de repas :

**Attention aucune annulation par téléphone ne sera acceptée**, Pour l'annulation d'un repas se reporter à l'article *des repas et repas occasionnels*. Même règle d'application.

**ABSENCE POUR MALADIE : les repas des 2 premiers jours d'absence ne seront pas remboursés.**

**Le repas du lundi sera reporté sur présentation uniquement d'un certificat médical.**

Pour une absence de plus longue durée, l'annulation des repas est à faire auprès du secrétariat de mairie **dès le premier jour d'absence**. En cas de non respect de cette règle, aucune annulation ne sera prise en compte.

**AUTRES ABSENCES :** (Conférence pédagogique – voyage scolaire – absence des maîtres – grèves....) seuls, les enfants présents en classe toute la journée seront admis à la cantine pour le repas de midi.

**Remboursement de repas :**

Aucun repas commandé ne pourra être remboursé.

**La Commune se réserve le droit de supprimer pour des raisons diverses le service de restauration. Le repas sera alors non facturé.**

**Recommandations importantes :**

Aucun médicament ne sera administré aux enfants lors des repas à la cantine.

**Assurance :**

Une attestation d'assurance « responsabilité civile et garantie individuelle accident » devra être remise à la Mairie avec le dossier d'inscription.

**Tarifs des repas :**

Les tarifs concernant la participation financière des parents sont fixés par le Conseil Municipal. Le quotient familial (QF) est calculé sur les revenus déclarés.

**Avant chaque rentrée scolaire, nous vous demandons donc de joindre la feuille d'imposition de l'année pour déterminer les tarifs de repas.**

En fonction du quotient familial (QF)

1<sup>er</sup> tarif :  $0 < QF < 8\,400 = 4,50 \text{ €}$

2<sup>ème</sup> tarif :  $8\,401 < QF < 14\,400 = 5,00 \text{ €}$

3<sup>ème</sup> tarif :  $14\,401 < QF < \rightarrow = 5,60 \text{ €}$

Les tarifs et/ou le quotient familial pourront être modifiés après délibération en cours d'année.

Je soussigné(e) Madame Monsieur  
une copie des conditions d'inscription

atteste avoir reçu ce jour

Date :

Lu et approuvé

Signature des parents